

## Citoyens provenant d'une municipalité ayant une entente avec la Ville de Magog

Pour avoir accès à l'écocentre vous devez vous inscrire auprès de votre municipalité.

Une carte d'accès valide est obligatoire.

À Magog, nous récupérons, recyclons et valorisons. L'écocentre permet de détourner plusieurs matières de l'enfouissement.

### Horaire :

Horaire :	
<b>Hiver - mi-novembre à mi-mars</b>	
Jeudi, vendredi, samedi	9 h à 15 h
<b>Été - mi-mars à mi-novembre</b>	
Lundi	Fermé
Du mardi au dimanche	8 h 30 à 15 h 30
<b>Dimanche de Pâques, 24 juin et 1er Juillet</b>	Fermé

### Accès au bâtiment de réemploi :

Une seule visite par jour d'une durée maximale de 20 minutes.

#### De la mi-novembre à la mi-mars

Vendredi 9 h à 12 h

#### De la mi-mars à la mi-novembre

Tous les mardis et les vendredis 9 h à 12 h

### Matières acceptées à l'écocentre, mais qui ne peuvent pas être mises dans le bac de recyclage domestique

#### Résidus verts en vrac ou dans des sacs de papier

Exemple : feuilles mortes, résidus de jardin, etc.

Vider les sacs de plastique contenant des résidus verts.

#### Matériaux de construction et de rénovation

Exemple : bois naturel, bois peint, mélamine, bardeau, meuble en bois, palette, béton avec ou sans armature, etc.

#### Métaux

Exemple : fer, aluminium, cuivre, électroménager, chauffe-eau, etc.

#### Pneus d'automobile (avec ou sans jante)

#### Carton surdimensionné et toute matière recyclable

#### Vêtements et autres textiles

Les textiles ne doivent être ni souillés, ni moisis, ni contaminés et doivent être placés dans des sacs de plastique fermés.

#### Styromousse

Exemple : styromousse d'emballage seulement.

#### Matériel informatique

#### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Exemple : peinture, huile, pesticides, médicaments, nettoyants, piles, etc.

Utiliser des contenants hermétiques et bien identifier les résidus domestiques dangereux.

Pneus, pneus déjantés, vélos, batteries,

Plastiques agricoles et films rétractables pour les bateaux

**Voir les frais applicables à la page 2**

## Règlement du site :

- Prévoir le temps de déchargement;
- Être respectueux envers les employés de la Ville - Politique de tolérance zéro appliquée;
- Accès interdit en dehors des heures d'ouverture;
- Aucun dépôt à l'extérieur du site, même en dehors des heures d'ouverture;
- Interdiction de fumer ou de vapoter sur le site;
- Seules les personnes qui veulent disposer de matériaux sont autorisées à proximité des conteneurs;
- Le véhicule doit être placé perpendiculairement aux conteneurs afin que deux (2) véhicules puissent y accéder simultanément;
- Les matériaux doivent être triés avant d'être déposés dans les conteneurs;
- Laisser l'espace de déchargement propre avant le départ;

Les citoyens d'une municipalité ayant une entente avec la Ville de Magog	
Tarification applicable	
Matelas, divan et futon : mètre <sup>3</sup> (chaque objet correspond à 0,3 mètre <sup>3</sup> )	9 \$
Résidus verts, branches et résidus d'émondage : 1 mètre <sup>3</sup>	30 \$
Matériaux de construction incluant le bois non traité : 1 mètre <sup>3</sup>	30 \$
Objets et matériaux en fin de vie (déchets dont les agrégats avec armature) : 1 mètre <sup>3</sup>	50 \$
Abri de réemploi : frais pour dépôt (par mètre <sup>3</sup> ), gratuit pour récupérer	30 \$
Matières recyclables équivalent au bac de recyclage, textile, matériel informatique, pneus, pneus déjantés, vélos, métaux, batteries, styromousse (d'emballage ou alimentaire), plastiques agricoles et des films rétractables pour les bateaux	Gratuit
Résidus domestiques dangereux, <b>sauf Eastman</b> Les citoyens d'Eastman doivent s'informer auprès de leur municipalité pour les dates de collecte des RDD	Gratuit

**Quiconque contrevient à ces règlements peut être expulsé de l'écocentre. Après deux (2) récidives, l'accès à l'écocentre peut lui être interdit, pour l'année en cours.**

## Politique de tolérance zéro :

**La Ville de Magog a la volonté d'offrir à son personnel un milieu de travail sain et sécuritaire et elle s'engage à prévenir les manifestations de violence provenant de la clientèle et à soutenir les membres de son personnel touchés, le tout en conformité avec ses valeurs organisationnelles, notamment le respect, l'approche client et la qualité de vie au travail, plaisir et bien-être. La Ville de Magog s'engage à prendre**



## Carte de l'écocentre

